

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU



28 avril 2009



Anjou
Montréal 

Le développement durable: une priorité



- En août 2007, par le biais du bulletin d'information *Regards sur Anjou*, l'arrondissement procède à un sondage sur l'avenir d'Anjou.
- Un mois plus tard, les élus de l'arrondissement invitent la population à des consultations publiques sur l'avenir d'Anjou.
- L'enjeu consiste à connaître les préoccupations des Angevines et des Angevins de façon à offrir des services qui répondent à leurs véritables besoins.
- Une tangente se révèle tout au long du parcours : le développement durable est une priorité pour la collectivité angevine.

Le développement durable: une présentation en cinq volets



Les actions posées en matière de développement durable sur le territoire angevin feront l'objet d'une présentation en cinq volets :

1. La réglementation
2. Les collectes
3. Les services
4. La collaboration
5. La sensibilisation



1. La réglementation



Plusieurs règlements militent en faveur d'une attitude responsable de la part des citoyennes et des citoyens en tout ce qui a trait à l'environnement.

Au cours des dernières années, d'autres règlements ont été adoptés par le conseil d'arrondissement en vue de se conformer au plan stratégique de la Ville de Montréal visant à promouvoir le développement durable sur son territoire, c'est-à-dire un développement où se concilient développement économique, équité sociale et protection de l'environnement.

Règlement sur l'utilisation des pesticides



Ce règlement de la Ville de Montréal a été adopté sans amendement par le conseil d'arrondissement d'Anjou le 1^{er} juin 2004.

Il interdit l'utilisation des pesticides à l'extérieur des bâtiments (sauf pour certains pesticides à faible impact). Dans les cas plus sévères et sous certaines conditions, il est possible d'obtenir un permis d'utilisation de pesticides auprès de l'arrondissement.

À l'instar de la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Anjou a placé la santé et la qualité de vie de ses citoyennes et de ses citoyens au premier rang de ses préoccupations en adoptant ce règlement.

L'enlèvement des graffitis sur la propriété privée



Le règlement concernant le programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée a été adopté par le conseil d'arrondissement d'Anjou à sa séance ordinaire du 3 mai 2005.

Les principales caractéristiques du programme sont :

- l'arrondissement d'Anjou effectue les travaux visant l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé;
- le service est offert sans aucuns frais;
- le propriétaire doit donner son consentement au préalable. Pour ce faire, il doit remplir et signer un formulaire d'autorisation d'accès et d'exonération de responsabilité.

L'arrondissement encourage les propriétaires résidentiels à ne pas tolérer les graffitis sur leurs bâtiments.

Économie de l'eau potable



Dans les limites du territoire angevin, en vertu du règlement n° 1031 concernant l'arrosage des pelouses, il est interdit, entre autres :

- de se servir de boyaux d'arrosage à l'extérieur entre 8 h et 18 h;
- d'arroser lorsqu'il pleut;
- d'arroser plus d'une heure à la fois en tout temps;
- d'arroser de telle manière que l'eau tombe ou ruisselle dans la rue.

Ce sont là des moyens concrets pour économiser l'eau potable, cette ressource épuisable, précieuse et coûteuse.

La politique de l'arbre



L'adoption par le conseil municipal de la Ville de Montréal de la *Politique de l'arbre* remonte au 20 juin 2005.

La vision de la *Politique de l'arbre* se définit comme suit: « Accorder à l'arbre sa juste place au cœur de l'urbanité montréalaise pour se donner une ville verte, plus agréable et en meilleure santé. »

C'est en voulant respecter les préceptes énoncés dans la *Politique de l'arbre* et afin d'assurer la préservation de son patrimoine arboricole que l'administration municipale angevine a adopté des règles concernant l'abattage d'arbres dans une cour avant ou dans une berge et la protection des arbres lors de travaux de construction et de démolition.

Sur un terrain privé, un certificat d'autorisation est requis pour abattre un arbre. Celui-ci ne peut être délivré qu'à certaines conditions.

Protection des arbres du domaine public



Le conseil d'arrondissement a adopté en juin 2006 le Règlement numéro RCA 23 visant la protection des arbres du domaine public municipal. Ce règlement comporte plusieurs interdictions, dont celles :

- de monter dans un arbre;
- de peindre, de dessiner, de tracer des graffitis ou des tags sur un arbre ou d'y faire des marques;
- d'endommager ou de détruire un arbre;
- d'attacher une bicyclette ou un animal à un arbre.

Par l'adoption de ce règlement, l'arrondissement d'Anjou s'est assuré d'exercer un meilleur contrôle en tenant compte que les arbres constituent une ressource importante pour la vie urbaine et l'équilibre de l'environnement.

Le ralenti inutile des moteurs



À la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 17 janvier 2006, les élus ont adopté le Règlement numéro RCA 17 concernant la nuisance causée par un véhicule moteur.

Ce règlement s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise. Il vise à réduire l'émission des gaz à effet de serre et à protéger la santé publique.

Ce sont les inspecteurs du domaine public de l'arrondissement d'Anjou et les policiers du Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 46, qui sont habilités à intervenir sur le territoire angevin pour le faire respecter.

2. Les collectes



L'arrondissement d'Anjou encourage la pratique des 3RV, soit la **R**éduction, le **R**éemploi, le **R**ecyclage et la **V**alorisation des matières.

Plusieurs collectes permettent de réduire la quantité de matières acheminées vers les sites d'enfouissement. Les citoyennes et les citoyens sont ainsi invités à participer personnellement à l'atteinte de l'objectif municipal de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles fixé par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

Collecte sélective des matières recyclables



Le jeudi

Nombre de bacs achetés par l'arrondissement en 2007 :

- 1000 bacs de 64 litres
- 120 bacs de 360 litres

Nombre de bacs achetés par l'arrondissement en 2008 :

- 1500 bacs de 64 litres
- 90 bacs de 360 litres



Collecte de branches d'arbres



Deux semaines à la mi-mai et deux autres semaines à la mi-octobre

Service offert par l'arrondissement sur demande des citoyens

Aucuns frais

Après avoir été déchiquetées, les branches sont mises en copeaux qui, eux, sont recyclés.

Cette collecte s'inscrit dans le mandat de l'arrondissement : promouvoir, développer et favoriser la réduction, le réemploi et le recyclage de matières ou de produits divers, ainsi que leur valorisation dans une perspective de préservation des ressources.



Collecte itinérante de résidus domestiques dangereux

D'année en année, la collecte itinérante de résidus domestiques dangereux (RDD) a lieu une fois en juillet au parc Roger-Rousseau et une fois en octobre au parc Lucie-Bruneau.

Cette collecte évite un entreposage prolongé à domicile de matières résiduelles potentiellement dangereuses pour la santé.



Collecte de résidus verts



Valoriser les résidus verts, c'est réduire les quantités de matières destinées à l'enfouissement.

En 2008, la collecte des résidus verts a eu lieu les mercredis 9 et 23 juillet, 6 et 20 août, 3 et 17 septembre, 1^{er} et 15 octobre.

En 2009, six collectes sont prévues au printemps et six autres collectes sont prévues à l'automne.



À compter du
9 juillet

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

Un petit geste pour vous, un geste durable pour l'environnement!

Tous les citoyens sont invités à participer activement à cette collecte et à contribuer ainsi au développement durable en faisant de notre milieu de vie un environnement plus sain et plus vert.

Pourquoi une collecte des résidus verts ?

Parce que le tiers de nos ordures est constitué de matières organiques, notamment de résidus verts et que la valorisation de ces déchets transformés en compost est un excellent moyen de réduire les quantités de matières résiduelles qui sont d'habitude envoyées à l'élimination.

Qu'est-ce qu'un résidu vert ?

Tous les résidus du jardin et du potager, notamment les feuilles, le gazon et les mauvaises herbes. Par contre, les résidus de table (par exemple la viande et les légumes cuits) ne sont pas acceptés.



Comment disposer de ses résidus verts ?

Il faudra placer les résidus verts au même endroit que les ordures ménagères, après 20 h la veille des jours de collecte ou avant 7 h, le jour même, en les déposant dans des poubelles ou tout autre contenant réutilisable, dans des boîtes de carton, des sacs de papier, des sacs de plastique transparent/orange ou des sacs biodégradables (birosak, biobag).

Les sacs verts et les sacs blancs sont interdits.

Calendrier des collectes des résidus verts

La collecte se fera bimensuellement le mercredi et ce, jusqu'au 15 octobre alors que les collectes de feuilles mortes prendront le relais.

- Les mercredis 9 et 23 juillet
- Les mercredis 6 et 20 août
- Les mercredis 3 et 17 septembre
- Les mercredis 1^{er} et 15 octobre

Ce qui est acceptable

Provenant du jardin

- Tontes de gazon et produits de fauchage
- Feuilles mortes/paille
- Branches attachées en fagots avec des cordes de liège (broche non acceptée)
Diamètre inférieur à 5 cm et longueur maximale de 1 m.
- Plantes à fleurs et tiges de légumes
- « Mauvaises herbes »
- Fruits tombés et gâtés
- Sciure et copeaux de bois non traités

Provenant de la cuisine et de la table

- Éplures de légumes
- Filtres

AVIS IMPORTANT
De nouvelles directives ont tout récemment été adoptées.
La collecte comprend uniquement les résidus en provenance du jardin.

Les sacs doivent être étiquetés et porter une étiquette portant le logo de la ville d'Anjou portant le numéro de la collecte (voir le tableau ci-dessous) et être certifiés DIN V 54900.

et ce qui ne l'est pas

- Restes de repas carnés
- Viandes et poissons
- Os/excréments de chien/chat
- Matières plastiques
- Ficelles synthétiques
- Pierres
- Verre/papier/métal
- Textiles
- Bois traités
- Cendres
- Huile minérale
- Contenu du sac de l'aspirateur
- Balayures de route

À conserver



Collecte de feuilles mortes



D'année en année, quatre collectes de feuilles mortes ont lieu à l'automne, le mercredi, dans l'arrondissement d'Anjou.

La consigne : mettre les feuilles dans des sacs plastiques transparents. Placer les sacs en bordure de rue sans obstruer les trottoirs.

La collecte de feuilles mortes présente le grand intérêt de détourner d'importantes quantités de matière putrescible du site d'enfouissement. Les Angevines et les Angevins sont vivement encouragés à y participer.



Collecte d'arbres de Noël



La quantité de sapins récupérés dans l'arrondissement d'Anjou a été de :

- 5,95 tonnes métriques en 2005
- 8,8 tonnes métriques en 2006
- 8,8 tonnes métriques en 2007
- 5,73 tonnes métriques en 2008
- 7,23 tonnes métriques en 2009



3. Les services



L'arrondissement d'Anjou poursuit ses efforts et propose sans cesse de nouvelles solutions pour répondre aux besoins grandissants des citoyennes et des citoyens en matière de développement durable.

Les diapositives qui suivent font voir quelques-uns des services mis sur pied au cours des dernières années.

Arrachage de l'herbe à poux



Un programme de gestion et de contrôle de l'herbe à poux est mis en œuvre à la mi-juin. Sous la responsabilité de la Direction des travaux publics, ce programme vise le bien-être de la collectivité.

Le plan d'action couvre trois volets : le dépistage, la sensibilisation et le contrôle.

Chaque année, deux étudiants embauchés par l'arrondissement d'Anjou pour la saison estivale font du dépistage dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel. Ils parcourent tout le territoire : les boulevards, les avenues, les places, les parcs, les espaces verts.

Pour la première fois depuis plusieurs années, ce programme n'a pu être reconduit en 2009 en raison des coupures budgétaires.



Le compostage



Compost gratuit

Les Angevines et les Angevins sont invités à se procurer gratuitement du compost au Complexe environnemental de Saint-Michel deux fois par année, en mai et en octobre.

Vente de bacs

Par le passé, l'arrondissement d'Anjou a tenu des soirées d'information sur le compostage domestique. Les personnes intéressées pouvaient alors se procurer à bas prix un bac à compost d'une capacité de 300 litres.

L'arrondissement continue aujourd'hui dans ses publications d'encourager la population à récupérer les matières organiques résiduelles pour en faire du compost.



Une heure pour la Terre



Une heure pour la Terre est un événement mondial coordonné par le WWF (Fonds mondial pour la nature) qui a vu le jour en 2007, à Sydney, en Australie.

Ce mouvement auquel participent des millions de personnes aux quatre coins du monde vise à sensibiliser le monde entier à la nécessité de réagir au problème du changement climatique, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de réduire l'utilisation d'énergie.

C'est avec fierté que l'arrondissement d'Anjou a participé pour une deuxième année à cet événement.

Dos d'âne et bornes de protection



Dans diverses rues de l'arrondissement d'Anjou, dos d'âne et bornes de protection assurent la sécurité des automobilistes, des cyclistes et des piétons tout en améliorant la qualité de vie des résidents.



Récupération du carton



En 2006, les commerçants de l'avenue Chaumont ont été invités à aller porter leurs boîtes en carton dans des abris nouvellement aménagés par l'arrondissement à l'arrière de trois établissements commerciaux du secteur.

Comme les portes des abris sont fermées au cadenas, chaque propriétaire d'un commerce a en main une clé lui permettant un accès en tout temps à un abri. Une compagnie assure le service de récupération du carton.

Cette initiative a permis de garder ce quartier de l'arrondissement dans un meilleur état de propreté.



Déchiquetage de documents



L'arrondissement d'Anjou est fier de fournir à ses citoyennes et à ses citoyens les moyens de faire détruire en toute sécurité les documents personnels dont ils n'ont plus besoin. Pour ce faire, une unité de déchiquetage mobile industrielle de la société Iron Mountain se présente à deux édifices municipaux.

Des pratiques exemplaires rigoureuses assurent la sécurité et la confidentialité de ce service qui comprend la destruction de papiers (relevés bancaires, relevés de cartes de crédit, déclarations de revenus, factures, etc.) ainsi que la destruction du plastique (cartes d'identité).

Ce service a été offert gratuitement à la population angevine à trois reprises en 2008. Il le sera deux fois en 2009.



4. La collaboration



En matière de développement durable, la collaboration est souvent au cœur des pourparlers entre l'arrondissement d'Anjou et divers intervenants du milieu.

Quatre groupes sont ciblés ici :

- Les résidents des immeubles de 8 logements et plus
- Les élèves des écoles primaires
- Les cadets policiers
- Les jardiniers

Les résidants des immeubles de 8 logements et plus



L'arrondissement d'Anjou s'est procuré 700 sacs de recyclage en 2007. Ces sacs ont été distribués aux occupants des immeubles de 8 logements et plus. Leur contenu est transvidé dans les bacs, ce qui facilite la participation de tous et chacun à la collecte sélective des matières recyclables.



Les élèves des écoles primaires



Le recyclage

Des bacs de recyclage ont été fournis par l'arrondissement aux écoles primaires dans le but d'appuyer les élèves dans leurs apprentissages des notions liées à la réduction à la source, au réemploi, à la récupération et au recyclage.

Le Jour de la Terre

L'arrondissement accueille favorablement l'invitation que lui lancent les écoles primaires à l'effet d'assister aux célébrations entourant le Jour de la Terre.

Les cadets policiers



En 2008, l'arrondissement d'Anjou a fait l'acquisition d'une Smart pour faciliter les déplacements des cadets policiers du poste de quartier 46 au cours de l'été. La Smart est utilisée par les agents sociocommunautaires pour leurs activités de prévention quand l'automne arrive.

La Smart est un choix économique et écologique.



Les jardiniers



Les six jardins communautaires de l'arrondissement d'Anjou sont dotés de bacs à compost.

Le compostage produit un excellent amendement du sol utilisé pour le jardinage. Ce mode de recyclage est de plus en plus apprécié par les jardiniers.



5. La sensibilisation



Il est régulièrement question de développement durable dans les outils de communication de l'arrondissement d'Anjou.

Ces outils sont :

- Bulletin d'information *Regards sur Anjou*
10 numéros par an
Distribution par Postes Canada dans les secteurs résidentiel, commercial, industriel et institutionnel
- Chronique Info Anjou du journal le *Flambeau*
40 parutions par an

Capsule VERT notre Anjou



La capsule VERT notre Anjou a été introduite dans le bulletin d'information *Regards sur Anjou* en 2008.

Cette capsule se veut un moyen de sensibiliser la population aux questions environnementales. Elle retient l'attention des lecteurs par ses textes succincts et ses sujets variés. Des conseils y sont donnés.

